



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 mai 2020

Le Conseil Communal a décidé de refuser l'autorisation de construire sollicitée par Swisscom (Suisse) SA pour la pose d'une nouvelle installation de communication mobile sur la parcelle no 9388, plan no 52, au lieu-dit " Bouèlé » , aux coordonnées 592'052 / 120'920

Le Conseil communal valide la pose, à titre expérimental et pour une durée de trois mois, de la signalisation suivante :

- à chaque extrémité, des panneaux suivants :
 - 4.09 « impasse – sauf piétons et vélo » avec sous le panneau l'indication de distance
 - 2.07 « poids lourds interdit » avec sous le panneau la plaquette complémentaire « sauf autorisation communale »
- d'un obstacle physique (type enrochement) en milieu de chaussée avec le panneau 2.14 « circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » dans les deux sens à l'Est de la parcelle communale no 5260, à hauteur de l'adresse : chemin des Grands Praz 24.

Dans le cadre de la révision PAZ et du RCCZ, le Conseil communal a adjugé au bureau Drosera Ecologie appliquée SA les mandats suivants :

- la révision des périmètres des prairies et pâturages secs (PPS)
- l'élaboration du concept Nature et Paysage

Dans le cadre de l'extension de la structure d'accueil Snoopy, le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Léger & André SA les travaux d'installations sanitaires – CFC 25.

Le Conseil communal a délivré à Mme Morgane Epiney, domiciliée à Savièse, l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public « Chando Bar 2.0 », à dater du 11 mai 2020.

Le Conseil communal a adjugé au bureau IG Group SA, le mandat d'ingénieur civil pour la réfection de la rue de la Chapelle, à Granois.

Le Conseil communal a adjugé à la société Videsa SA, le lavage et la désinfection des moloks sis sur le territoire de la Commune.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Idealp SA, le mandat d'ingénieur civil selon les différentes phases de la norme SIA 103, pour le projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de l'adaptation du déversoir et le BEP (bassin d'eau pluviales) de la Muraz.

Le Conseil bourgeoisial a adjugé à l'entreprise Bativa SA, les travaux de maçonnerie pour la tour Ouest, dans le cadre de mise en valeur et la restauration du site du Château de la Soie.